

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2021/JAN/018</b>	<b>OBJET :</b>  CREATION DE POSTE
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 25/01/2021	
<b><u>Date de la convocation</u></b> 19/01/2021	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 28/01/2021	

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 19 janvier 2020.

**Étaient présents :**

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Catherine OUSSET, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Nathalie PIEUSSERGUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Frédéric BRUNOT, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

**Étaient absents :**

- Fabrice HOULIER représenté par Frédéric BRUNOT
- Luis-José TENTE MARQUES représenté par Alban LANSSELLE

Monsieur Serge HAMELIN est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération n° 2020/MARS/022 du 2 mars 2020 concernant le tableau des effectifs du personnel territorial – Année 2020,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées (29),

**ARTICLE 1 :**

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, à raison de 21,80/35<sup>ème</sup>.

**ARTICLE 2 :**

DTT que la dépense est inscrite en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents.

Nangis, le 28 janvier 2021

Le Maire,

**Nolwenn LE BOUTER**

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission  
en Sous-Préfecture le  
Et de la transmission ou notification  
et publication le

Le Maire  
**Nolwenn LE BOUTER**

